

---

## Nomination comme institutrice suppléante auxiliaire à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

**Numéro d'inventaire :** 2011.01879

**Auteur(s) :** Lucienne Marie-Louise Dorez

**Type de document :** texte ou document administratif

**Éditeur :** Inspection académique du Pas-de-Calais

**Date de création :** 1917

**Description :** 1 feuille double imprimée complétée à la main et 1 feuille simple. Marques de pliures, rousseurs.

**Mesures :** hauteur : 220 mm ; largeur : 138 mm

**Notes :** Document du 5 octobre 1917.

**Mots-clés :** Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

**Filière :** École primaire élémentaire

**Niveau :** Élémentaire

**Nom de la commune :** Saint-Omer

**Nom du département :** Pas-de-Calais

**Autres descriptions :** Langue : Français

Nombre de pages : 1 + 1

**Lieux :** Pas-de-Calais, Saint-Omer

ACADEMIE  
DE LILLE

UNIVERSITE DE FRANCE

OBJET :

## INSPECTION ACADEMIQUE DU PAS-DE-CALAIS

Avis de Délégation  
dans les fonctions  
de suppléantBoulogne, le 1 Octobre 1917

L'Inspecteur d'Académie du Pas-de-Calais  
à Mademoiselle Dorey  
suppléante auxiliaire à Ancines

EXTRAIT DU DÉCRET DU 25 MAI 1894

ART. 3. — Les suppléants auxiliaires reçoivent, indépendamment de leurs frais de voyage, payés à raison de 10 centimes par kilomètre pour les trajets qui peuvent s'effectuer en chemin de fer, et de 20 centimes par kilomètre pour les autres trajets, une indemnité calculée pour chaque suppléance, à raison de 3 francs par jour, depuis la date de l'installation jusqu'au jour de la cessation des fonctions.

Cette indemnité n'est pas soumise à retenue.  
Ils n'ont droit ni à l'indemnité de logement, ni à l'indemnité de résidence.

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision de ce jour, je vous ai délégué dans les fonctions de suppléante auxiliaire à le Omey, A. des Tribunaux, pendant la durée du congé accordé jusqu'au 31 Octobre 1917 inclus, à Mme demaine, institutrice adjointe.

Vous recevez une indemnité calculée d'après les bases fixées par l'art. 3 du décret du 25 mai 1894 dont extrait est ci-dessous.

Je vous prie de vous rendre à votre poste sans retard et, en m'accusant réception de cette lettre, de me faire connaître la date exacte à laquelle vous êtes entrée en fonctions.

Pour l'Inspecteur d'Académie

LE SECRÉTAIRE DÉLÉGUÉ

Ray



**Export articles**  
PDF sub-titles

---

ACADEMIE  
DE LILLE

UNIVERSITE DE FRANCE

## INSPECTION ACADEMIQUE DU PAS-DE-CALAIS

## FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

à remplir et à retourner DIRECTEMENT à l'Inspection Académique  
AUSSITOT APRÈS L'INSTALLATION

SUPPLÉANCE faite par M. *elle Dorey*  
à *Amiens, Dr. des Guillemeaux*  
en remplacement de M. *me deimaine*  
devant se terminer le *31 octobre 1917* au soir.

## INDIQUER :

La date de l'installation (1<sup>er</sup> jour de classe) :

La commune de départ :

La gare de départ :

La distance qui sépare ces deux points : ..... km.

La gare d'arrivée :

La distance qui sépare cette gare du lieu où se fait la suppléance :  
..... km.

La distance entre la gare de départ et celle d'arrivée : ..... km.

La commune de départ :

La distance qui la sépare de celle où se fait la suppléance : ..... km.

A ..... , le .....

(Signature)

Vu :

A ..... , le .....

L Direct .....

